



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LUNEL

Le 23 avril 2026

Le Conseil municipal de Lunel s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de Madame Paulette GOUGEON, Maire

Date d'envoi de la convocation : 17 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 35

Étaient présents : 29

Mme Paulette GOUGEON – Maire, Mme Viviane BONFILS (1ère adjointe), M. Laurent GRASSET (2e adjoint), Mme Marie PAPAÏX (3e adjointe), M. René HERMABESSIÈRE (4e adjoint), Mme Sylvie THOMAS (5e adjointe), M. Pascal CHABERT (6e adjoint), Mme Sonia MOKADDEM (7e adjointe), M. Gilles FLUTET (8e adjoint), Mme Corinne GRAU-POLERI (9e adjointe), M. Patrick CIROU (10e adjoint), M. André LEFEBVRE, M. Yvan GORONESKOUL, M. Marc VALENTIN, Mme Agnès ROUTHE, M. Jean-Louis MANIEZ, M. Nicolas SEVERAC, M. Julien MONNEROT, M. Florent GERBER, Mme Océane SION, M. Jean CHARPENTIER, M. Alain SOCCORO, Mme Dorothee GARCIA, Mme Julia PLANE, Mme Élodie DONNADIEU, M. Anthony BELIN, M. Olivier LARCHER, Mme Isabelle AUTIER, M. Noureddine BENIATTOU, conseillers municipaux.

Représentés : 6

Mme Lyliane LACROIX par M. René HERMABESSIÈRE, Mme Sophie GAUTIER par Mme Sylvie THOMAS, Mme Souad GIMENEZ par Mme Marie PAPAÏX, Mme Myriam RUIZ par Mme Sonia MOKADDEM, Mme Emmeline D'ANTONA par Mme Corinne GRAU-POLERI, M. Stéphane DALLE par Mme Isabelle AUTIER.

Le quorum est valablement atteint.

Secrétaire de séance : Madame Agnès ROUTHE

**DE561DRH26052**

**État annuel des indemnités des élus : Année 2025**

Annexe : tableau récapitulatif des indemnités annuelles des élus

Rapporteur : Madame Viviane BONFILS

Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, d'une part, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés et, d'autre part, au titre de tout mandat exercé dans une autre collectivité territoriale. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

La loi n'impose aucune forme particulière à cet état récapitulatif, hormis la mention en euros des sommes perçues par les élus. S'agissant d'une mesure de transparence, il est recommandé d'indiquer ces sommes en brut, par mandat/fonctions, sous la forme d'un tableau.

Le tableau en annexe reprend le montant des indemnités 2025 bruts en euros, perçues au titre des différents mandats pour chaque élu de la ville de Lunel.

Après avoir ouï l'exposé de Madame Viviane BONFILS et en avoir délibéré, le Conseil municipal :  
**PREND ACTE** de la présentation du tableau récapitulatif des indemnités des élus perçues en 2025  
**AUTORISE** Le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

**ADOPTÉE**

Pour : 35

Contre :


Déport :

Abstention :

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
  
Paulette GOUGEON

Le secrétaire de séance,

  
Madame Agnès ROUTHÉ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Lunel dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :*

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Lunel si un recours administratif a été préalablement déposé.

*Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Mairie de Lunel

CC du Pays Lunel

Hérault Energie

EPTB Vidourle

Département de l'Hérault

Région Occitanie

NOM Prénom	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut	Fonction	Montant en € brut
SOUJOL PIERRE <u>jusqu'au 30/06/25</u>	Maire	28 768,50	Président	23 903,52								
GOUGEON PAULETTE(Adjoint jusqu'au 8/07/25)	Maire à/c du 9/07/25	37 493,57							Conseillère départementale	25 576,97		
MICHEL VERONIQUE	Adjoint	18 290,16			Vice-Président	4 488,72	Vice-Président	4 370,28				
GRAU POLERI CORINNE	Adjoint	18 290,16										
GRASSET LAURENT	Adjoint	18 290,16										
CRECHET MICHEL	Adjoint	18 290,16										
THOMAS SYLVIE	Adjoint	18 290,16									Conseiller Régional	32 506,08
MOKADDEM SONIA	Adjoint	18 290,16										
ALIBERT STEPHANE	Adjoint	18 290,16										
CHABERT PASCAL <u>à/c du 9/07/25</u>	Adjoint	10 477,50										
BONFILS VIVIANE <u>à/c du 9/07/25</u>	Adjoint	10 477,50										
DALLE STEPHANE <u>jusqu'au 24/09/25</u>	Adjoint	13 412,79	Vice-Président	6 248,17								
GALKA MICHEL (Adjoint jusqu'au 8/07/25)	Conseiller à/c du 9/07/25	11 267,69										
DALLE ANNABELLE	Conseiller	3 684,72										
REGNIER YVETTE	Conseiller	3 684,72										
HERMABESSIERE RENE	Conseiller	3 684,72										
GIMENEZ SOUAD	Conseiller	3 684,72										
DOMENECH BENJAMIN	Conseiller	3 684,72										
SBAAI JAMAL	Conseiller	3 684,72										
EL AZZOUZI CARINE	Conseiller	3 684,72										
LACROIX Liliane <u>à/c du 1/04/25</u>	Conseiller	2 763,54										
BERTHET J.-PIERRE <u>à/c du 9/07/25</u>	Conseiller	1 760,47										
VALENTIN Marc <u>à/c du 9/07/25</u>	Conseiller	1 760,17										
AUTIER Isabelle <u>du 1/04 au 9/07/25</u>	Conseiller	1 013,30	Vice-Président	6 248,18								
BENIATTOU N. <u>jusqu'au 9/07/25</u>	Conseiller	1 934,48	Vice-Président	7 492,17								
WEBER Eric <u>jusqu'au 10/12/25</u>	Conseiller	3 684,72										
MOREL SAVORNIN C. <u>jusqu'au 10/12/25</u>	Conseiller	3 684,72										
REMESY CLAUDE <u>jusqu'au 10/12/25</u>	Conseiller	3 684,72										
PLANE Julia											Conseiller Régional	35 756,64 €